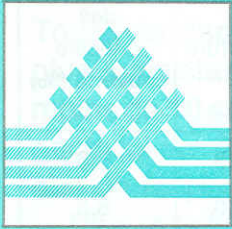


Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET LA STATISTIQUE - Division Salaires et Conventions salariales

Numéro 284 - 23 Juillet 1992

L'INTÉRESSEMENT : résultats pour 1990 et premières estimations pour 1991

Après plusieurs années de forte diffusion des accords d'intéressement, un salarié sur six était concerné en 1990. La prime moyenne par bénéficiaire était de 4000 F. Les premières estimations pour 1991 indiquent une baisse du nombre d'accords en vigueur. Près d'un quart des entreprises appliquant un accord estiment qu'elle ne pourront pas verser de prime au titre de 1991 (contre une sur dix en 1990). Le montant moyen des primes versées, lui, serait stable.

17% des salariés sont couverts par des accords d'intéressement

En 1990, 11 243 entreprises avaient un accord d'intéressement en cours d'application, soit 1% du total des entreprises en France. Elles emploient 2 258 000 salariés, soit 17% de la population salariée des secteurs marchands non agricoles.

Entreprises appliquant un accord d'intéressement en 1990

Domaine d'activité	Entreprises	Taux de couv. %	Salariés	Taux de couv. %
I.A.A.....	452	2,6	98178	20,1
Énergie.....	35	0,4	165208	79,8
Biens intermédiaires.....	1401	4,4	342378	27,7
Biens d'équipement.....	1180	3,9	500397	33,5
Biens de consommation	949	1,6	127922	11,5
Bâtiment.....	967	1,1	81786	6,2
Commerce	1971	0,9	235868	10,1
Transport, Télécom.....	411	1,3	73347	12,5
Services	2890	0,5	178675	4,6
Assurances.....	33	0,8	54358	38,3
Organismes Financ.....	215	1,8	148819	42,2
Non renseignée.....	739		251534	
Ensemble.....	11243	1,0	2258471	17,2



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75350 Paris 07 SP - Tél. (1) 40.56.51.62 - Fax 40.56.73.42

Ces résultats proviennent de l'enquête sur l'intéressement réalisée par le S.E.S. en mars 1992 auprès des 12 300 entreprises qui ont signé un accord d'intéressement au moins une fois entre 1986 et 1991. 7 925 entreprises (soit 64%) ont répondu à l'enquête. Plus de 90% d'entre elles appliquaient effectivement un accord au titre de l'exercice fiscal commencé en 1990. Les chiffres fournis ici comme «résultats 1990» correspondent aux primes versées en application de cet accord, le plus souvent en 1991. Ils diffèrent quelque peu des chiffres publiés l'année dernière à titre d'estimation pour l'intéressement en 1990; en effet en mars, au moment de l'enquête, de nombreuses sociétés ne disposent pas encore de leur bilan concernant l'année écoulée, et ne connaissent donc pas le montant de l'intéressement. Cette année encore les chiffres concernant l'année écoulée (ici «estimations 1991») sont provisoires, seuls les chiffres concernant l'exercice antérieur (1990) pouvant être considérés comme définitifs.

Entreprises appliquant un accord d'intéressement en 1990

Taille	Répartition des entreprises par Taille	Taux de couverture %	Répartition des effectifs couverts (%)
1 - 9.....	2573	0,3	0,6
10 - 49.....	4397	3,0	5,0
50 - 199.....	2712	11,1	1,7
200 - 499.....	809	18,3	11,0
500 - 1999.....	530	25,9	22,2
2000 et plus.....	164	39,3	49,4
Non renseignée.....	58		
Ensemble.....	11243	1,0	100,0

La moitié des salariés concernés par des accords d'intéressement travaillent dans de grandes entreprises (plus de 2000 salariés). C'est une pratique surtout répandue dans les industries qui mobilisent une main-d'oeuvre qualifiée: 27,7% des salariés du secteur des biens d'équipement et 33,5% de ceux des biens intermédiaires sont concernés. Dans les commerces et les services en revanche, hormis les banques et assurances, l'intéressement ne concerne pas plus de 10% des salariés.

4000 F par salarié en 1990, soit 9 milliards de F

Le montant moyen par salarié concerné par un accord d'intéressement au titre de 1990 s'élève à 3 976 F. Ce chiffre est inférieur à l'estimation provisoire publiée l'an dernier (4 375 F), car les entreprises qui n'avaient pu répondre en temps utile ont finalement distribué des montants plus faibles que les autres. Il est en net recul par rapport aux montants distribués en 1989 (4 440 F). Cette baisse est notamment imputable à l'accroissement du nombre d'entreprises qui n'ont pas atteint les objectifs prévus dans l'accord: 11 % des salariés n'ont rien reçu au titre de 1990, contre 9% en 1989.

Globalement la masse financière mise en jeu peut ainsi être estimée à 9 Milliards de F (6,2 Milliards F en 1989). Si l'on ne considère que les entreprises qui ont distribué des primes d'intéressement, on remarque que le nombre de bénéficiaires est inférieur de 3,5% aux effectifs totaux de ces entreprises. Il arrive en effet que certains établissements ou certaines catégories ne soient pas couverts par l'accord. Le montant moyen de la prime par salarié bénéficiaire est de 4646 F (4 910 F en 1989). Ceci représente en moyenne plus d'un tiers de mois de salaire: cette proportion est plus élevée pour les ouvriers que pour les cadres.

L'intéressement par catégories de salariés en 1990 (entreprises ayant distribué)

(montants en F)

Taille \ Catégorie	Ouvriers	Employés T.A.M.	Cadres
moins de 10 salariés....	6 386	8 212	23 238
10 à 49	4889	6421	16793
50 à 99.....	4 562	6 008	13 139
100 à 199.....	4 067	4 911	10 105
200 à 499.....	4 008	5 434	10 253
500 à 1999.....	4 175	5 046	10 141
2000 et plus	4 092	4 206	7 515
Ensemble.....	4 186	4 889	9 844

La prime d'intéressement: 3,2% de la masse salariale

Dans les entreprises qui ont distribué de l'intéressement au titre de 1990, la prime s'est élevée à 3,2% de la masse salariale. Elle n'a dépassé 10% que dans une entreprise sur vingt. Toutefois dans les petites entreprises l'intéressement représente des sommes beaucoup plus consistantes: plus de 7% de la masse salariale en moyenne dans les entreprises de moins de 10 salariés. Plus du quart de ces dernières dépassent encore le plafond de 10% fixé par la loi du 7/11/1990 ; en effet les accords signés antérieurement à cette loi ne sont tenus que de respecter le plafond de 20% fixé par l'ordonnance d'octobre 1986.

Plus la taille de l'entreprise augmente, moins l'intéressement pèse lourd relativement aux salaires: il n'atteint pas 2,5% de la masse salariale dans les plus grandes entreprises. Les résultats financiers de l'intéressement semblent ne dépendre qu'assez peu du secteur d'activité: seules les industries agro-alimentaires se détachent du lot, avec des primes d'intéressement proches de 6% de la masse salariale. En revanche la branche de l'énergie distribue des primes relativement plus faibles que les autres secteurs.

Entreprises appliquant un accord d'intéressement : montants versés au titre de 1990

Secteur d'activité	% d'entreprises n'ayant rien distribué	montant moyen (entr. ayant distribué)	% de la masse salariale
I.A.A.....	10,5	8 766	5,8
Energie.....	7,4	2 359	1,7
Biens intermédiaires.....	12,2	4 683	3,2
Biens d'équipement.....	13,5	3 770	2,5
Biens de consommation.....	14,2	4 226	3,4
Bâtiment	13,0	4 580	4,0
Commerce.....	12,1	4 936	4,0
Transports Télécom.....	6,6	3 155	2,2
Services.....	11,8	6 100	3,7
Assurances.....	0,0	2 800	1,7
Organismes financiers.....	14,4	7 083	4,3
Ensemble.....	12,2	4 646	3,2
TAILLE			
1 - 9.....	12,8	11 507	7,7
10 - 49.....	12,0	7 287	5,4
50 - 99.....	10,7	6 240	4,8
100 - 199.....	13,6	5 270	4,2
200 - 499.....	13,4	5 942	4,4
500 - 1999.....	11,2	5 370	3,8
2000 et plus.....	7,9	3 661	2,4

Les salariés concernés versent un quart de leur prime d'intéressement sur un Plan d'épargne d'entreprise

Plus du tiers des entreprises qui ont appliqué un accord d'intéressement en 1990 disposent d'un Plan d'épargne d'entreprise (P.E.E.). Les salariés peuvent choisir de verser une fraction de leur prime d'intéressement sur le PEE: ceci s'est produit en 1990 dans la grande majorité (80%) des entreprises qui ont un PEE. Dans ces entreprises les salariés versent environ le quart de leur intéressement sur le PEE (28% en 1990; ce chiffre était de 27% en 1989).

L'intéressement et les Plans d'épargne d'entreprise

Taille	% d'entreprises ayant un PEE	% des PEE alimentés par l'intéressement	Part de l'intéressement versée sur le PEE
moins de 10 salariés.....	30%	77%	67%
10 à 49.....	32%	79%	39%
50 à 99.....	36%	85%	44%
100 à 199.....	40%	75%	27%
200 à 499.....	50%	83%	22%
500 à 1999.....	71%	83%	23%
2000 et plus.....	80%	88%	29%
Ensemble.....	37%	80%	28%

Les PEE sont plus rares dans les petites entreprises, mais quand ils existent, ils absorbent la majeure partie de l'intéressement.

Estimations pour 1991: légère baisse des effectifs couverts...

Le tableau suivant retrace l'évolution du nombre d'accords d'intéressement en vigueur chaque année, tel qu'on le connaît au mois de mai de l'année suivante (date d'élaboration du Bilan de la Négociation Collective). Il permet de décrire les grandes tendances, et montre un reflux du nombre d'accords et de salariés couverts en 1991.

	1986	1987	1988	1989	1990	1991
Nb d'accords en vigueur(*).....	2160	2630	4600	7000	10700	9820
Nb de salariés concernés (en milliers).....	590	730	980	1390	2000	1900

(*) sur la base des données provisoires connues au mois de mai de l'année n+1; hors EDF-GDF.

Ce reflux est certainement surestimé, du fait d'un changement de méthode de comptage en 1991. Mais sa réalité semble ne pas faire de doute, et provient du non-renouvellement d'un certain nombre d'accords conclus en 1988 pour une durée de trois ans: on estime que chaque année environ 15% des accords qui viennent à expiration ne sont pas renouvelés, et ce chiffre a sans doute été supérieur en 1991. En outre 1990 avait été marquée par un phénomène d'anticipation de la loi du 7/11/1990 (limitant les plafonds d'exonération des sommes versées), qui avait suscité un flux très élevé de nouveaux accords. En compensation les accords nouveaux signés en 1991 ont été moins nombreux. Globalement il y a eu plus d'accords non renouvelés que d'accords signés, ce qui explique la baisse observée.

... forte baisse du nombre de bénéficiaires

On demandait aux entreprises qui le pouvaient de fournir une estimation de la prime d'intéressement au titre de 1991. Parmi celles qui ont répondu, plus d'une entreprise sur quatre estime qu'elle ne pourra rien verser: elles emploient 24% des salariés. Le nombre de salariés couverts par un accord mais qui ne percevront rien en 1992 pourrait donc presque doubler, et la prime moyenne ne dépasserait pas 3 600F. Dans les entreprises qui pensent pouvoir verser une somme au titre de l'intéressement, le montant moyen devrait être stable; on l'estime en moyenne à 4 750 F. Mais cette apparente stabilité recouvre en fait des prévisions de fortes variations d'une année à l'autre au sein de la même entreprise.

Une forte variabilité de la prime moyenne d'une année à l'autre

En effet, si l'on compare la prime moyenne par salarié versée au titre de 1990 et celle prévue au titre de 1991 dans chaque entreprise qui a fourni ces deux informations, seulement 4 entreprises sur 10 prévoient de faibles variations (moins de 20% en hausse ou en baisse). Dans les autres la variation anticipée est importante. Elle dépasse 50% dans une entreprise sur trois : à la baisse pour 24% des cas (incluant celles qui ont distribué quelque chose en 1990 mais ne prévoient pas de prime en 1991), à la hausse dans 11% des cas.

Une étude similaire, retraçant l'évolution des primes entre 1988 et 1989, avait abouti à des conclusions semblables, avec toutefois une moindre proportion de très fortes variations. Cette variabilité ne semble pas liée à la taille de l'entreprise, elle montre que l'intéressement constitue un complément de rémunération très aléatoire. Lors d'un retournement de conjoncture, comme en 1991, la conclusion d'un nouvel accord ou la reconduction d'un accord parvenu à expiration peut devenir plus délicate : cela contribue sans doute à expliquer le reflux du nombre d'accords d'intéressement en vigueur en 1991.